



## Education citoyenne en milieu scolaire : une assise nécessaire pour agir dans la société du XXI<sup>e</sup> siècle

Recommandations adressées par des réseaux et associations actives dans l'éducation à la citoyenneté aux ministres de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### A. Table des matières

- A. Table des matières
- B. Introduction
- C. Vision de l'éducation à la citoyenneté
- D. Nos recommandations
  - I. Pour une politique de l'éducation à la citoyenneté à l'école
  - II. Un parcours citoyenneté pour l'élève
  - III. L'éducation à la citoyenneté, une éducation transversale
  - IV. Le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté
  - V. Evaluer l'éducation à la citoyenneté
  - VI. L'éducation à la citoyenneté dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s
  - VII. Appui et collaborations avec des acteurs extérieurs.

### B. Introduction

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'est engagé à définir un nouveau Pacte pour un enseignement d'excellence qui portera sur les 10 prochaines années ainsi qu'une réforme profonde de l'enseignement supérieur. Parmi les nombreux défis que ces réformes entendent relever pour faire évoluer notre système éducatif et l'adapter aux besoins de la société du XXI<sup>e</sup> siècle, celui de **l'éducation à la citoyenneté** n'a pas échappé au gouvernement car elle contribue à une des missions fondamentales de l'école : former les élèves à devenir des citoyens actifs et responsables pour un monde plus juste, durable et solidaire.

Dans sa Déclaration de politique communautaire, le gouvernement a souhaité insuffler un esprit de concertation et adopter un large processus participatif pour repenser l'enseignement francophone aujourd'hui. S'appuyant sur cet esprit de concertation et reconnaissant les efforts déjà entrepris en matière d'éducation à la citoyenneté à l'école, sept réseaux et associations actifs dans différents champs de l'éducation à la citoyenneté, à savoir l'éducation à la citoyenneté mondiale (avec ACODEV, la fédération de 85 ONG de coopération au développement et Annoncer la Couleur, le programme d'éducation à la citoyenneté mondiale dans les écoles); l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (avec le Réseau IDée qui rassemble plus de 100 associations, Empreintes et Good Planet); l'éducation à la finance solidaire (avec le réseau Financité); l'éducation à l'interculturalité et l'intégration des personnes étrangères (avec le CRIBW) se sont unis pour contribuer collectivement et de manière constructive aux débats en cours sur les réformes de l'enseignement.

Dans cette note, ils font part 1/ de leur vision partagée sur l'éducation à la citoyenneté (chapitre C) et 2/de recommandations/pistes concrètes pour la soutenir davantage à l'école (chapitre D).

### **C. Vision de l'éducation à la citoyenneté en accord avec les Objectifs internationaux du développement durable**

L'éducation à la citoyenneté inclut de multiples dimensions (éducation relative à l'environnement et au développement durable, interculturelle, aux droits humains, à l'égalité des sexes, à la paix, à la démocratie, à la citoyenneté mondiale, à la finance solidaire, etc.). Ces dimensions sont reliées entre elles et interdépendantes.

L'éducation à la citoyenneté à l'école s'inscrit dans la perspective des « Objectifs du Développement durable » des Nations unies qui enjoignent tous les États à, « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable» (Agenda Éducation 2030).

Cette éducation permet à tous-toutes d'exercer activement et pleinement, de façon consciente et critique, les différentes fonctions liées à son statut de citoyen-ne : électeur-trice, participant-e active à la gestion de la chose publique, militant-e, prescripteur-trice d'attitudes et de comportements, consommateur-trice, etc. et de le faire dans une perspective qui favorise la justice globale, l'équité, le respect de la dignité de chacun-e, l'accès aux droits humains de tous, l'avènement d'un monde en paix et respectueux de l'environnement.

L'éducation à la citoyenneté s'exerce tant dans l'éducation formelle que non formelle. À l'école, elle est avant tout une démarche permanente et transversale aux programmes et pratiques scolaires.

Cette éducation vise à transformer la société. Elle n'est pas normative mais favorise l'échange de visions, le débat et la réflexion critique.

## D. Nos recommandations

### I. Pour une politique de l'éducation à la citoyenneté à l'école

1. **Donner à l'éducation à la citoyenneté les moyens d'être davantage mise en œuvre** sur le terrain, la FWB reconnaissant l'éducation à la citoyenneté comme une des missions fondamentales de son enseignement<sup>1</sup>. Le Pacte d'Excellence et la mise en place d'un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté sont deux occasions de se doter d'une réelle politique d'éducation à la citoyenneté à l'école.
2. **Mettre en place au sein de la FWB des indicateurs** pour accompagner et évaluer la mise en œuvre d'une telle politique d'éducation à la citoyenneté afin qu'elle puisse remplir ses obligations au niveau international. On trouvera ci-après quelques exemples pour le suivi-évaluation des cadres politiques et référentiels scolaires, des pratiques d'établissements, des apprentissages des élèves :

#### Politiques et référentiels

- Degré d'intégration de l'éducation à la citoyenneté (citoyenneté mondiale, l'éducation à l'environnement et au développement durable, à la paix, etc.) dans (a) les politiques d'éducation (enseignement obligatoire et supérieur, éducation permanente, jeunesse, etc.) (b) les référentiels scolaires (citoyenneté et les autres référentiels), (c) la formation initiale et continue des enseignant-e-s et (d) l'évaluation des élèves<sup>2</sup>.
- Donner à l'école des moyens (heures notamment) pour coordonner des projets de citoyenneté.

#### Pratiques d'établissements

- Nombre de projets d'établissements intégrant un réel parcours d'éducation à la citoyenneté.
- Nombre de projets collectifs mis en place au sein des établissements autour d'enjeux d'éducation à la citoyenneté (ex. enjeux de commerce équitable, de financement solidaire, enjeux migratoires, environnementaux, etc.).
- Nombre d'espaces concertés entre élèves et équipes pédagogiques créés au sein des établissements afin qu'ils puissent expérimenter et mettre en pratique leurs compétences démocratiques sur les questions les touchant plus directement (ex. conseils d'élèves pour des projets périscolaires, organisations des espaces de récréation, activités sportives et culturelles proposées à l'école, etc.).

---

<sup>1</sup> Décret Missions : 3<sup>e</sup> des 4 objectifs généraux (article 6, chapitre II): *"Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures"*. Et décret Citoyenneté (2007) [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723\\_000.pdf/](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723_000.pdf/)

<sup>2</sup> Inspiré de l'Agenda Éducation 2030 de l'UNESCO : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/43-indicators-to-monitor-education2030-FR.pdf>

Apprentissages des élèves

- Pourcentage d'élèves par groupe d'âge (ou d'un niveau d'études donné) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté<sup>3</sup>.
- Pourcentage d'élèves ayant participé à des activités citoyennes dans le cadre scolaire.

## II. Un parcours citoyenneté pour l'élève

L'éducation à la citoyenneté forme les citoyen-ne-s tout au long de leur vie. À l'école, cela commence dès le plus jeune âge, en maternelle jusqu'au niveau supérieur, en mobilisant des méthodes pédagogiques appropriées à chaque âge. Il conviendrait dès lors de 1/ définir un cadre de connaissances et compétences à acquérir en matière d'éducation à la citoyenneté à l'école; 2/ proposer un parcours aux élèves tout au long de leur scolarité; 3/ intégrer les dimensions citoyennes dans les référentiels de cours.

### 1. Définir un cadre de connaissances et compétences en matière d'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté cadre avec l'approche « par compétences » du monde scolaire en favorisant l'acquisition 1/ de **savoirs** (connaissance et compréhension critique des enjeux, des sujets d'actualité, de ses droits, etc.); 2/ de **savoir-être** (favoriser l'adhésion -libre- des élèves aux valeurs de respect des droits humains et de l'environnement, tolérance, vivre-ensemble, ouverture au monde, liberté, égalité, solidarité, justice, responsabilité, etc.; apprendre l'estime de soi, des autres et son inclusion dans l'environnement; etc.) et 3) de **savoir-faire** (recherche de solutions à des problématiques; se considérer comme partie prenante d'un territoire; apprentissage de l'action pertinente individuelle et collective pour créer un monde plus juste, durable et solidaire; découvertes pratiques des alternatives au modèle économique, culturel, etc. dominant; pratique du dialogue interculturel et pacifique; etc.).

### 2. Définir des repères pour un parcours citoyenneté à l'école

Il convient de **favoriser des repères en termes d'approches/contenus/compétences/activités** à proposer aux établissements scolaires et équipes pédagogiques pour travailler la citoyenneté tout au long de la scolarité de l'élève et dans ses différentes dimensions. Ci-dessous une liste d'exemples à titre illustratif.

Tout âge (avec une pédagogie adaptée suivant la tranche d'âge)

- Gérer un conflit dans la classe par des pratiques d'éducation à la non-violence.
- Sortir de l'école, ouvrir l'école.
- Analyser l'actualité via des médias.
- Initier les enfants à l'approche interculturelle : identifier son propre système de référence culturelle et se décentrer – découvrir le cadre de référence de l'autre – construire ensemble de nouveaux cadres pour les espaces communs. Cette approche a de nombreux points communs avec l'éducation à la non-violence ou non violente.

---

<sup>3</sup> Inspiré de l'Agenda Éducation 2030 de l'UNESCO : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/43-indicators-to-monitor-education2030-FR.pdf>

- Utiliser les outils des associations spécialisées dans ces problématiques, faire appel à elles pour le développement de projets.

Exemples de deux parcours « citoyenneté » (de la maternelle à la fin du secondaire)

1<sup>er</sup> parcours : « De la découverte de l'autre aux injustices sociales et mondiales »

- 5-8 ans : découvrir l'autre.
- 8-12 ans : comprendre les conditions de vies ailleurs dans le monde, les comparer et s'interroger sur ces différences, identifier les injustices liées à ces différences, amener la différence comme source de questionnement, se sentir concerné par le sort des autres enfants, des autres familles, des autres êtres humains.
- 12-14 ans : comprendre des causes des injustices mondiales ; appréhender la diversité des regards sur le monde, les modes de vie et de cultures.
- 15-19 ans : faire preuve de réflexion critique pour comprendre les mécanismes d'injustices et la complexité du monde ; appréhender les différents points de vue « politiques »/ « idéologiques », les différentes explications apportées sur ces injustices et la façon de les corriger ; identifier les leviers, au niveau individuel et collectif, local et global, dont les citoyens disposent pour contribuer à la résolution de problèmes d'injustices globales et les droits humains dans un monde interdépendant.

2<sup>ème</sup> ex. de parcours « Des 4 saisons au climat »

- 5-8 ans : découvrir les saisons à travers le quotidien et l'environnement proche de l'enfant (potager, cuisiner, goûter, sentir, aller dehors, etc.).
- 8-12 ans : comprendre les cycles de matières et d'énergie et la place de l'homme dans ces cycles, à travers des expériences concrètes et réflexives (récupération d'eau, gestion d'une mare, tri des déchets, collations durables, économies d'énergie, etc.).
- 12-14 ans : approfondir les différentes formes de production d'énergie dans le monde et les enjeux sociétaux qui y sont liés (ressources, distribution, coût, pollution, etc.) ; observer et analyser les consommations d'énergie/ressources de l'école et proposer des actions concrètes.
- 15-19 ans : comprendre la problématique du changement climatique en faisant des liens à travers différentes disciplines ; s'interroger sur les modes de consommation et de production, débattre des changements à consentir au niveau local et planétaire et mettre en œuvre des actions concrètes individuelles et collectives.

**3. Intégrer systématiquement les dimensions citoyennes dans tous les référentiels en cours de réécriture.**

- En faisant **appel à des experts issus des associations d'éducation à la citoyenneté** pour alimenter les contenus en la matière.
- En assurant la **cohérence et la continuité** de l'éducation à la citoyenneté au travers des différents référentiels tout au long du parcours scolaire et des disciplines.

### III. L'éducation à la citoyenneté, une éducation transversale

Considérer l'éducation à la citoyenneté avant tout comme une éducation transversale et systémique plus qu'une thématique ou une discipline. De nombreuses portes d'entrées thématiques caractérisent l'éducation à la citoyenneté (l'environnement, la paix, la santé, les droits de l'homme, les droits de l'enfant, l'interculturalité, aux médias, l'économie solidaire, la citoyenneté mondiale, la démocratie, etc.). Chaque thématique est interconnectée aux autres et toute situation ou problème doit être analysé à travers ses différentes composantes : écologique, économique, culturelle, sociale, politique et éthique<sup>4</sup>.

1. Travailler l'éducation à la citoyenneté **en mobilisant l'approche systémique à différents niveaux** afin de pouvoir doter l'élève d'une vision globale, ouverte et critique :
  - au sein d'une **même discipline** ;
  - **entre plusieurs disciplines** (des approches interdisciplinaires peuvent être sollicitées) ;
  - par la mise en place de **projets transversaux** à l'école. Ce qui implique une approche participative, un travail collectif, d'échanges de points de vue, de mise en action, etc.
  - par des **activités extra-scolaires** qui cadrent avec son objectif (l'éducation à la citoyenneté se joue aussi hors cadre scolaire et se prolonge tout au long de la vie).
2. Outiller les enseignant-e-s à l'**analyse systémique** et prévoir des **possibilités/temps de concertation entre enseignant-e-s** d'une même discipline ou de différents cours. Reconnaître l'importance du rôle de la direction de l'établissement pour favoriser la transversalité, un climat d'échanges et de travail collaboratif ainsi que d'ouverture de l'école à l'extérieur.

### IV. Le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

1. Ancrer le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté **dans toutes ses dimensions** (environnement, paix, diversité culturelle, etc.) et dans **toutes ses implications concrètes** dans la vie quotidienne.
2. Bien que ce cours de citoyenneté offre une perspective d'intégration structurelle de l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement obligatoire, **ne pas reléguer l'éducation à la citoyenneté à ce seul cours**. Il importe de stimuler cette éducation à la citoyenneté aussi à travers **des projets d'écoles, des projets transversaux et péri-scolaires** (cf. point III.3).
3. Concevoir le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté comme **un lieu pour articuler un parcours de l'élève** tout au long de sa scolarité et un lieu privilégié pour faire des

---

<sup>4</sup> « L'Éducation relative à l'Environnement et au Développement durable (ErE DD) dans le système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelques portes d'entrée dans les référentiels inter-réseaux », pp. 8-11. AGE 2013. Dans son Evaluation des pratiques d'ErE DD dans les établissements scolaires (Agers, juin 2014), l'Inspection constate notamment une moindre prise en compte des composantes politique et éthique.

liens avec différentes disciplines et avec des réalités concrètes vécues par et avec les élèves, mettre en place des projets citoyens, etc.

## V. Évaluer l'éducation à la citoyenneté

1. Favoriser des méthodes **d'évaluation participatives et formatives**<sup>5</sup> tout au long de la scolarité et dans toutes les disciplines tout en envisageant une évaluation certificative dans le cadre du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.
2. Se préparer à la prochaine **étude PISA en Belgique (2018)** qui abordera les questions de citoyenneté dans ses travaux.

## VI. L'éducation à la citoyenneté dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s

Formation initiale

1. **Former tous-tes les futur-e-s enseignant-e-s du fondamental à une approche transversale de la citoyenneté.**
2. Inclure **une dimension « d'éducation à la citoyenneté » dans toutes les formations disciplinaires des futur-e-s enseignant-e-s du secondaire.**
3. Développer de manière complémentaire **un cursus de formation en éducation à la citoyenneté accessible à tous les futur-e-s enseignant-e-s de toutes les disciplines.**
4. **Inscrire, dans la formation initiale des enseignant-e-s, des unités d'apprentissages d'éducation à la citoyenneté multidisciplinaires.** Viser deux niveaux de sensibilisation-formation au sein de l'enseignement supérieur pédagogique :
  - une éducation à la citoyenneté des étudiant-e-s et professeur-e-s de l'enseignement supérieur pédagogique pour les sensibiliser et les former à devenir des citoyen-ne-s responsables, critiques et solidaires,... (étudiant-e-s et professeur-e-s pris-es comme citoyen-ne-s à part entière);

---

<sup>5</sup> L'évaluation participative « accorde une place centrale à la participation de toutes les personnes concernées. Elle prend en considération leurs valeurs, leurs points de vue, leurs intérêts et leurs attentes, à toutes les étapes du processus d'évaluation » (cf. EDUCASOL-F3E, *Sur le chemin de l'impact de l'éducation au développement et à la solidarité internationale. Repères méthodologiques pour apprécier ce qui est en mouvement*, Paris, 2014).

L'évaluation formative « analyse davantage les procédures —démarches visibles— que le processus —démarche mentale. Elle a pour objectif d'assurer la progression de chaque personne dans une démarche d'apprentissage, avec l'intention de modifier la situation d'apprentissage ou le rythme de cette progression, pour apporter des améliorations. Dans le cas d'une évaluation formative, l'objectif est d'obtenir une double rétroaction : sur les différentes personnes en apprentissage mais aussi sur l'équipe pédagogique pour qu'elle améliore ses compétences » (cf. ITECO).

- une éducation à la citoyenneté des étudiant-e-s et professeur-e-s de l'enseignement supérieur pédagogique en tant que (futurs) enseignant-e-s devant être capable de dispenser, les former à former à, une éducation à la citoyenneté de qualité auprès de leurs (futurs) élèves.

La réforme de la formation des enseignant-e-s (Réforme Marcourt), avec le probable allongement de la durée du master « enseignement » et la révision de ses contenus, est une opportunité pour intégrer de manière plus structurelle l'éducation citoyenne et une approche interculturelle dans la formation de base des enseignant-e-s.

Formation continue

5. En matière de formation continue, **renforcer un cadre pour l'offre des modules d'éducation à la citoyenneté dans les catalogues de formation de l'IFC** et augmenter l'offre de formations d'éducation à la citoyenneté mondiale dans les catalogues **des différents réseaux**.
6. Organiser des lieux et inviter les établissements scolaires à **mutualiser leurs pratiques** en matière d'éducation à la citoyenneté (via des réseaux d'échange; des espaces de concertation équipes éducatives-associations d'éducation à la citoyenneté; etc.).

## VII. Appui et collaborations avec des acteurs extérieurs

1. **Reconnaître l'expertise développée par les associations d'éducation à la citoyenneté** dans plusieurs domaines : éducation relative à l'environnement et au développement durable, interculturelle, aux droits humains, à l'égalité des sexes, à la paix, à la démocratie, à la citoyenneté mondiale, à la finance solidaire, etc.
2. **Favoriser les collaborations et les ponts entre les établissements scolaires et ces associations** pour enrichir les contenus et méthodes de l'éducation à la citoyenneté.  
Les associations d'éducation à la citoyenneté offrent à la communauté éducative de nombreuses ressources, tant dans l'enseignement obligatoire que supérieur :
  - formations d'enseignant-e-s et des formateurs-trices d'enseignant-e-s ;
  - accompagnements de projets d'école ;
  - possibilités d'activités extra-scolaires ;
  - mise à disposition d'outils pédagogiques et partage des modules citoyenneté ;
  - animations scolaires sur demandes des écoles ;
  - appels à projets ;
  - espaces d'échanges entre le monde scolaire et le secteur associatif ;
  - etc.
3. Inviter les associations d'éducation à la citoyenneté dans le travail de **révision des référentiels disciplinaires** afin d'y inclure systématiquement les dimensions d'éducation à la citoyenneté (cf. point II.3).

Décembre 2015